

UNAPM-CGC

☎ 04 94 09 02 53 📠 04 94 93 10 46

E Mail : contact@unapm.org

La CNRACL sera-t-elle dissoute dans une caisse centrale des trois fonctions publiques?

Le ministère du Budget et de la Fonction publique se penche sur le mode de gestion des régimes de retraite des fonctionnaires et a transmis à l'Inspection des finances une lettre de mission sur le sujet, a-t-on appris lundi auprès du ministère. Parmi les pistes évoquées dans cette lettre, révélée dans "Le Parisien" (17/3), la création d'une caisse de retraite centrale des fonctionnaires regroupant les agents de l'Etat (2,5 millions), de la fonction publique hospitalière (1 million) et des collectivités territoriales (1,6 million). «C'est une piste parmi d'autres», a précisé à l'AFP le ministère, confirmant l'envoi d'une lettre de mission la semaine dernière à l'IGF. Un rapport sera remis «le plus rapidement possible dans le cadre du rendez-vous 2008 sur les retraites», prévu par la loi Fillon de 2003, a ajouté le ministère, qui compte «traiter le dossier des retraites au premier semestre» 2008. Les régimes des collectivités locales et des agents hospitaliers sont actuellement gérés par la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), filiale de la Caisse des dépôts et consignations, en lien avec la direction des retraites.

Au total, plus de 2 millions de pensions de retraite ont été versées en 2006 dans la fonction publique.

Source Maire info du 19 mars 2008.